



FONDS DE DOTATION REVIVRE DEVELOPPEMENT

Fonds de dotation déclaré sous le régime de la loi n°2008-776 du 4 août 2008

26, Levée de la Loire
37520 LA RICHE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023

Exercice clos le 30 juin 2023

Mesdames et Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation Revivre Développement relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables

Exercice clos le 30 juin 2023

appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Fonds de Dotation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Exercice clos le 30 juin 2023

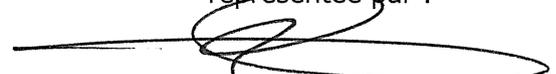
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Vincennes, le 20 décembre 2023

SEC3

représentée par :



Jean-Philippe HOREN

BILAN ACTIF AU 30-06-2023

FONDS DE DOTATION REVIVRE DEVELOPPEMENT

	30/06/2023			30/06/2022
	Brut	Amort. Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances, acomptes immob;Incorpor.	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains et constructions	1 555 990	24 879	1 531 111	1 459 747
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	15	-	15	15
Prêts	15 000	-	15 000	25 000
Autres immobilisations financières	121 214	-	121 214	120 900
TOTAL I	1 692 219	24 879	1 667 340	1 605 662
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production (biens et services)	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commande	-	-	-	-
Créances d'exploitation				
Créances usagers et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	23 827	4 650	19 177	11 222
Valeurs mobilières de placement	96 181	4 981	91 200	91 600
Disponibilités	570 723	-	570 723	647 912
Charges constatées d'avance	2 964	-	2 964	3 497
TOTAL II	693 695	9 632	684 064	754 232
Charges à répartir sur plusieurs exercices	III	-	-	-
Prime de remboursement des emprunts	IV	-	-	-
Ecarts de conversion Actif	V	-	-	-
TOTAL GENERAL (I à V)	2 385 915	34 511	2 351 404	2 359 894

BILAN PASSIF AU 30-06-2023

FONDS DE DOTATION REVIVRE DEVELOPPEMENT

PASSIF	30/06/2023	30/06/2022
Fonds Propres		
Fonds de dotation	2 016 641	2 016 641
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	327 861	290 835
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	9 604	37 026
Autres fonds associatifs		
Fonds Associatifs avec droits de reprise	-	-
Résultats sous contrôle des tiers détenteurs	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	-	-
Provisions réglementées	-	-
Droits des propriétaires (Commodat)	-	-
TOTAL I	2 334 898	2 344 502
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL II	-	-
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	-	-
Sur autres ressources	-	-
TOTAL III	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 126	1 090
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	15 380	13 906
Produits constatés d'avance		395
TOTAL IV	16 506	15 392
V	-	-
Ecart de conversion passif	-	-
TOTAL GENERAL (I à V)	2 351 404	2 359 894

COMPTE DE RESULTAT AU 30-06-2023

FONDS DE DOTATION REVIVRE DEVELOPPEMENT

	30/06/2023	30/06/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue	-	-
Prestations de services (Loyers)	131 572	119 540
Montant net des produits d'exploitation	131 572	119 540
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations, amortissements et transfert	-	-
Collectes	8 604	6 350
Autres produits	-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	140 175	125 890
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks (marchandises)	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-	-
Autres achats et charges externes	34 205	45 050
Impôts, taxes et versements assimilés	10 181	5 322
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales	-	-
Autres charges de personnel	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4 730	1 993
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	-	-
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges (projets)	110 177	42 124
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	159 293	94 488
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 19 118	31 402
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent attribué ou déficit transféré III	-	-
Déficit supporté ou excédent transféré IV	-	-

COMPTE DE RESULTAT AU 30-06-2023

FONDS DE DOTATION REVIVRE DEVELOPPEMENT

	30/06/2023	30/06/2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	-	-
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	314	958
Autres intérêts et produits assimilés	9 600	7 466
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS V	9 914	8 424
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	400	2 800
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES VI	400	2 800
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	9 514	5 624
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	- 9 604	37 026
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS VII	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VIII	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
TOTAL IX	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	150 089	134 314
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX)	159 693	97 288
EXCEDENT OU DEFICIT	- 9 604	37 026

**INFORMATIONS SUR
LES PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçantes, à but non lucratif, dont les fonds de dotation, d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels :

- enregistrement au coût historique,
- permanence des méthodes de présentation et d'évaluation,
- indépendance des exercices,

et dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2.351.404** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total des **produits** de **150.089** euros et un total des **charges** de **159.693** euros, dégageant ainsi un **résultat déficitaire** de **9.604** euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Pas de faits réellement significatifs sur l'exercice.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES EN VUE D'AMELIORER L'IMAGE FIDELE

Le fonds de dotation d'un montant de 2.016.641 € comprend l'apport lié à la succession de Sœur Claire pour une somme de 1.963.585 €, ainsi que le versement de l'assurance vie pour un montant de 53.056 €.

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation et de présentation sont celles prévues par les textes en vigueur.

Dans le cas où plusieurs méthodes sont possibles les options suivantes ont été retenues :

*** Immobilisations**

Les immobilisations évaluées sont uniquement celles détenues par le Fonds Revivre. Les constructions comprennent les deux immeubles détenus à Marseille et l'appartement de Boulogne-Billancourt et ont été comptabilisées à la valeur successorale.

*** Amortissements des immobilisations**

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- Constructions non amorti
- agencements et aménagements des constructions 15 ans

Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'usage des biens (application de la mesure de simplification pour les biens non décomposables).

La base de calcul de l'amortissement est constituée de la valeur d'acquisition diminuée de la valeur hypothétique de cession. L'application de cette méthode a conduit à ne pas pratiquer de dotation aux amortissements sur les constructions, la valeur hypothétique de cession étant largement supérieure à la valeur d'acquisition de ces biens.

INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN**FONDS DE DOTATION****2.016.641 €**

Ce poste correspond à l'apport successoral et à l'encaissement de l'assurance vie.

VARIATION DES FONDS PROPRES

Lors du premier exercice du Fonds de Dotation, les mouvements intervenus concernaient l'apport reçu au titre de la succession et de l'assurance-vie, ainsi que les mouvements intervenus pendant la période intercalaire.

Sur l'exercice, la variation constatée provient de l'affectation pour sa totalité, du résultat de l'exercice 2022 pour un montant de 37.026 €.

PRODUITS A RECEVOIR

Au titre de l'exercice 2023, les postes comptables de l'actif comprennent les produits à recevoir suivants :

- Intérêts à recevoir sur placement Suravenir	266 €
- Loyers rue Jaubert à recevoir	337 €
- Loyers Boulogne à recevoir (Alif)	7.200 €
- Intérêts courus à recevoir	9.498 €

17.301 €**CHARGES A PAYER**

Les postes suivants du bilan incluent des charges à payer pour les montants indiqués :

- Taxes foncières à payer	7.822 €
- Autres dettes à payer	7.512 €
- Intérêts courus bancaires	46 €

15.380 €**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	15 000	15 000	-
Autres immobilisations financières	121 214	266	120 948
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-
Groupe et Associés	-	-	-
Débiteurs divers	16 290	16 290	-
Charges constatées d'avance	2 964	2 964	-
TOTAL	155 468	34 520	120 948

Le montant des créances s'élève à un total de 155.468 € dont un montant de 120.948 € à plus d'1 an. Le reste des créances à la clôture de l'exercice sont à échéance à moins d'un an et s'élève à 34.520 € dont un total de 15.266 € concernant les immobilisations financières du Fonds de Dotation.

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des éta de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 126	46	1 080	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Groupe et Associés	-	-	-	-
Autres dettes	15 380	15 380	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	16 506	15 426	1 080	-

Le montant des dettes est de 15.506 € composé principalement par une somme de 1.080 € de dépôts reçus sur la location de Boulogne Billancourt, dont l'échéance est à plus d'un an, et d'un montant de 15.426 € au titre de charges à payer avec une échéance à moins d'un an.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance comptabilisées au titre de l'exercice s'élèvent à la somme de 2.964 € et concernent l'assurance sur les immeubles de la rue Jaubert à Marseille.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance sont nuls au titre de l'exercice.